

MÉMOIRE

À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LA RÉFORME DE LA LOI ÉLECTORALE

Soumis par un groupe d'élèves
de l'École nationale d'administration publique (Québec)

Le 19 décembre 2005

Mesdames et messieurs les députés
membres de la Commission parlementaire

Mesdames et messieurs
membres du Comité citoyen
associé à la Commission parlementaire

À la session d'automne 2005, un groupe d'étudiantes et d'étudiants a suivi le cours « *Principes et enjeux de l'administration publique* » à l'École nationale d'administration publique, à Québec.

Dans le cadre de ce cours, les élèves ont suivi une session de trois heures sur les modes de scrutin. Ils ont échangé avec une responsable du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques. Puis ils ont, après délibérations, pris position face aux questions contenues dans le Cahier d'information distribué par la Commission parlementaire.

Les recommandations suivantes vous sont faites :

- (1) Pour nous, le choix de l'électeur est plus important que la simplicité du système.
- (2) La représentation des idées nous apparaît plus importante que la représentation territoriale.
- (3) Nous sommes favorables aux régions électorales plurinonminales.
- (4) Nous favorisons l'accession de petits partis à l'Assemblée nationale.
- (5) Nous préférons les scrutins à finalité proportionnelle aux scrutins à finalité majoritaire.
- (6) Nous sommes définitivement en faveur d'une réforme du mode de scrutin.
- (7) Nous croyons qu'une telle réforme doit recevoir la sanction d'un référendum.
- (8) C'est notre avis que 127 députés représentent un nombre suffisant.
- (9) Nous accepterions que le nombre de députés varie légèrement d'une élection à l'autre.
- (10) Nous croyons qu'il devrait y avoir davantage de sièges de listes.
- (11) Nous favorisons 10 à 19 régions, en se rapprochant au maximum des régions administratives actuelles.
- (12) Nous accepterions que des régions électorales, comme celles de Montréal, contiennent un plus grand nombre de circonscriptions qu'ailleurs.
- (13) Nous favorisons l'existence d'un seuil régional.

- (14) Nous préconisons que deux votes, et non un seul, soient donnés à l'électeur.
- (15) Nous préconisons que les listes soient de type ouvert (ou mieux, panaché).
- (16) Nous acceptons la double candidature.
- (17) Nous nous opposons à ce que des mesures soient prises pour augmenter la représentation des femmes, des minorités ethnoculturelles et des nations autochtones à l'Assemblée nationale.
- (18) Nous sommes favorables à l'utilisation de terminaux électroniques mais ne croyons pas que le Directeur général des élections doive pousser l'étude de nouveaux moyens de votation à distance.
- (19) Nous pensons que la Commission de la représentation doit conserver son pouvoir dit discrétionnaire.
- (20) Nous favorisons un statut spécial pour le Nunavik mais non pas pour les Îles de la Madeleine.
- (21) Nous sommes très en faveur de la tenue d'élections à date fixe.
- (22) Nous préconisons l'abolition de la discipline de parti à l'Assemblée nationale.
- (23) Nous favorisons l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel direct.

Québec, le 19 décembre 2005 :

Caroline Beauregard
Carole Bédard
Pascale Despins
Guy Desrosiers
Lise Germain
François Lachapelle
Sarah Leclerc
Danyelle Lévesque
Isabelle Webster